



DECISION DE RENOUVELLEMENT D'AGREMENT N° INS.AO-IGP n° 05-2012

Le directeur de l'INAO,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.642-27, et ses articles R. 642-41 à R. 642-44 ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément formulée par l'organisme d'inspection QUALI BORDEAUX par courrier en date du 3 janvier 2012;

Vu l'avis du conseil des agréments et contrôles réuni en formation restreinte le 19 juin 2012 ;

Décide :

« Est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 2 juillet 2012, l'agrément de l'organisme d'inspection QUALI BORDEAUX pour :

- **l'inspection de produits sous appellation d'origine des catégories :**
- n° 7 : Boissons alcoolisées ;
- **l'inspection de produits sous indication géographique protégée :**
- n° 7 : Boissons alcoolisées

Fait le 29 JUIN 2012


Jean-Louis BUËR

P.J. : état récapitulatif des agréments INAO de QUALI BORDEAUX

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL SOUS-BOIS CEDEX
TEL. 01 73 30 38 99 / TELECOPIE : 01 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr